

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES LOCALES

SOUS-DOMAINE :
SUBVENTIONS

OBJET :
Demande de
subvention pour
l'animation NATURA
2000

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
7 avril 2021

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION
LE

PAR DELEGATION
LE

Signature

Séance du Conseil Communautaire du 13 avril 2021 à 18 heures 30.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Présents : Pascal ASSEMAT, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE,
Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER,
Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER, Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES,
Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Gilbert COSTE, Claire DARCHY,
Javier DE LA CASA, François DEMANGEOT, Jean-Marc DEUMIER,
Dominique DUBLOIS, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE,
Jocelyne FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL,
Philippe GREFFIER, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD,
Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Cédric LEMOINE,
Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN,
Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY,
Bernard PECH, Bruno PERLES, Jean-Louis PINEL, Henri POISSON,
Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Martine PUEBLA,
Jean-Pierre QUAGLIERI, Thierry ROSSICH, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU,
Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET,
Bernard VIDAL, Monique VIDAL, Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Didier CALMETTES par Jocelyne FABRE, Hubert NAUDINAT par
Jérôme WILTZIUS, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER.

Procurations : Pierre BARBAUD à Philippe GREFFIER, Alain CARBON à
Bernard PECH, Préscillia GRANIER à Sabine CHABERT, Bernard GRIMAUD
à Hélène GIRAL, Jacqueline RATABOUIL à
Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Nicolas RAUZY à Gilles TERRISSON.

Excusés : Sandrine CAMPGUILHEM, Véronique CORROIR,
Didier MAERTEN, Nicole MARTIN, Bruno POMART,.

Absents : Hubert CHARRIER, Thierry LEGUEVAQUES, René MERIC,
Régine SURRE, Marc TARDIEU.

Secrétaire de séance : Alain GALINIER.

Vu la délibération n°20200213 en date du 9 décembre 2020 actant la candidature de la Communauté de Communauté Castelnaudary Lauragais Audois pour être structure animatrice pour la mise en œuvre du DOCOB du site Natura 2000 « Piège et Collines du Lauragais »,

La Communauté de Communes peut réaliser l'ensemble des missions d'animation mais fait appel à un prestataire de services pour déléguer certaines missions de terrain.

Monsieur le Président rappelle également que le budget dévolu à l'élaboration de ce DOCOB est subventionné à hauteur de 100 %, soit 63% par l'Europe (FEADER) et 37 % par l'Etat, sur la base d'un montant subventionnable de 35 875,58 TTC pour la période du 01/04/2020 au 31/03/2021. La partie en régie représente un montant de 5 435,38 € TTC.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'adopter le plan de financement prévisionnel pour la période du 01/04/2020 au 31/03/2021. et de l'autoriser à déposer les demandes de subvention auprès du FEADER et de l'Etat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte le plan prévisionnel de financement ci-après pour la période du 01/04/2021 au 31/12/2021 :

Dépenses € TTC		Recettes € TTC	
Animation régie	5 435,38 €	22 601,62 €	FEADER (63%)
Prestataires extérieurs	30 440,20 €	13 273,96 €	Etat (37%)
Total	35 875,58 €	35 875,58 €	

AUTORISE Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 100 %, soit 63% par l'Europe (FEADER) et 37 % par l'Etat, sur la base d'un montant subventionnable de 35 875,58 € TTC la période du 01/04/2021 au 31/12/2021.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 13 avril 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER.